

Saint-Jérôme, le 26 août 2016

Honorable juge François Landry
Juge coordonnateur adjoint
Chambre criminelle et pénale LLLL
200, rue Saint-Marc
Joliette (Québec)
J6E 8C2

Objet : Modification du mode de communication de la preuve à la Cour du Québec,
Chambre criminelle de St-Jérôme

Monsieur le Juge,

Dans la foulée de l'arrêt Jordan et devant le constat qu'un changement s'impose, nous amorcerons, à compter du lundi 12 septembre 2016, un virage quant à la procédure de communication de la preuve en chambre de pratique telle que nous la connaissons.

La salle RC-02 étant un passage névralgique et déterminant du processus judiciaire il nous semble impératif d'y être proactif, performant et efficace.

Les PPCP seront présents cet automne dans les salles de CP par contre soyez avisé qu'à compter du 9 janvier 2017, les procureurs du DPCP seront disponibles pour la communication de la preuve, mais travaillerons de leurs bureaux.

Leurs dates de disponibilités vous seront communiquées incessamment.

Les avocats de la défense seront invités à communiquer avec les PPCP **avant** que le dossier ne repasse en salle de pratique.

À raison d'une semaine par mois, deux PPCP seront joignables par téléphone, courriel ou sur rendez-vous afin de faciliter les échanges, éliminer le temps d'attente et la perte de temps, éviter les remises stériles, assurer un suivi soutenu des procédures et ainsi garantir une meilleure utilisation du temps de la cour.

1...

...2

Nous souhaitons sincèrement que ces changements de pratique bénéficient à tous et nous comptons sur votre collaboration habituelle.

Veillez agréer Monsieur le Juge, nos salutations les meilleures.

Me Nathalie Thibert
La procureure en chef adjointe
aux poursuites criminelles et pénales

85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.29
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (450) 431-4401
Télécopieur : (450) 569-3051
www.dpcp.gouv.qc.ca